



## **MEMENTO ALTERNANCE**

**Centre d'Enseignement et de Recherche Informatique**

**Université d'Avignon**

**Année universitaire 2024/2025**

***Les aides à l'embauche d'un-e alternant-e octroyées par l'État sont reconduites pour toute signature de contrat jusqu'en 2027 (Pour rappel, ces aides sont d'un montant de 6 000€).***

Vous êtes intéressé(e) par l'alternance ?

Inscrivez vous sur l'espace cours Prospects-Alternance, en envoyant un mail à [alternance-informatique@univ-avignon.fr](mailto:alternance-informatique@univ-avignon.fr), avec votre mail alumni, en précisant votre nom et année de formation en 2023/2024.

L'espace cours «Prospect-Alternance Informatique » sur l'e-uapv est dédié à l'alternance, vous y trouverez toutes les démarches pour votre contrat d'alternance, les documents utiles (calendriers d'alternance, programmes de formation, mémento), et également des offres de postes en alternance.

Le CERI organise un salon de l'alternance chaque année pour vous permettre de rencontrer directement des entreprises et candidater à leurs offres, n'hésitez pas à y participer !

(Informations données lors des réunions d'informations alternance)

### **L'équipe Alternance :**

Stéphane HUET, Responsable alternance

Jennifer BEILLON, Assistante alternance

Catherine BONANSERA, Responsable administratif

Contact [alternance-informatique@univ-avignon.fr](mailto:alternance-informatique@univ-avignon.fr)

**ATTENTION : Vous ne devez en aucun cas signer un contrat avec une société avant que votre mission ne soit validée par le CERI. Merci de vous référer aux démarches sur l'espace cours Prospects**

## CONTRAT D'APPRENTISSAGE

	Durée contrat	Rythme	Contrat	Début contrat	Fin contrat
Licence 3	12 mois	15 jours formation/ 15 jours entreprise	19 semaines en formation 23 semaines en entreprise	09/09/2024*	27/06/2025*
Master 1	24 mois		M1 : 19 semaines en formation 32 semaines en entreprise  M2 : 15 semaines en formation 27 semaines en entreprise		26/06/2026*
Master 2	12 mois		15 semaines en formation 27 semaines en entreprise		27/06/2025*

*\*Tolérance possible au début et à la fin du contrat*

Public	<p>Avoir moins de 30 ans à la signature du contrat, Etre de nationalité française, ou ressortissant de l'Union Européenne, ou ressortissant hors Union Européenne en possession d'un titre de séjour en cours de validité autorisant à travailler sans restriction horaire.</p> <p>Etudiants internationaux : Consulter la fiche pratique <a href="http://www.formasup-med.com/media/FICHE-APT-WEB.pdf">www.formasup-med.com/media/FICHE-APT-WEB.pdf</a> Pour toutes vos démarches : <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2713">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2713</a></p>
Contrat	<p>Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée de 12 mois (L3 et M2) ou 24 mois (M1). Il est signé par l'entreprise, l'apprenti, et FORMASUP Méditerranée. Toutes les entreprises et organisations des secteurs Privé et Public sont concernées par un contrat d'apprentissage.</p>
Statut	<p>L'apprenti est salarié de l'entreprise mais il a aussi le statut d'étudiant. L'apprenti est dispensé des droits d'inscription à l'Université mais doit s'acquitter de la CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus). Le salaire d'un contrat d'apprentissage n'est pas cumulable à une bourse CROUS sur critères sociaux <a href="http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18291">www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18291</a>.</p>
Rémunération	<p><a href="https://www.alternance.emploi.gouv.fr/">https://www.alternance.emploi.gouv.fr/</a> <a href="http://www.formasup-med.com/etudiants/les-outils-de-lapprenti/simulateur_apprenti/">www.formasup-med.com/etudiants/les-outils-de-lapprenti/simulateur_apprenti/</a></p>

	<b>En 1<sup>ère</sup> année de contrat d'apprentissage</b>		
	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
	43 % du SMIC	53 % du SMIC (min.)	100 % du SMIC (min.)
	<b>En 2<sup>e</sup> année de contrat d'apprentissage</b>		
	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
	51 % du SMIC	61 % du SMIC (min.)	100 % du SMIC (min.)
	<b>En 3<sup>e</sup> année de contrat d'apprentissage</b>		
	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
	67 % du SMIC	78 % du SMIC (min.)	100 % du SMIC (min.)
Aides aux Apprentis	<p>L'apprenti est exonéré des cotisations salariales sur la part de rémunération inférieure ou égale à 79 % du SMIC ; salaire exonéré de CSG et CRDS ; exonéré de l'impôt sur le revenu dans la limite du montant du Smic.</p> <p>Recensement des aides sur le site de FORMASUP Méditerranée : <a href="http://formasup-med.com">Les aides financières - Formasup Med (formasup-med.com)</a></p>		
Démarches	<p>1/Compléter avec l'entreprise le formulaire mission entreprise, le faire valider par le CERI,  2/ vous serez invité à compléter, avec l'employeur la plateforme de Formasup Méditerranée Cactus,  3/Une fois le dossier validé sur Cactus, vous pouvez signer votre contrat.</p>		

## **CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION**

	Durée contrat	Rythme	Contrat	Début contrat	Fin contrat
Licence 3	12 mois	15 jours formation/ 15 jours entreprise	19 semaines en formation 23 semaines en entreprise	09/09/2024	27/06/2025
Master 1	24 mois		M1 : 19 semaines en formation 32 semaines en entreprise  M2 : 15 semaines en formation 27 semaines en entreprise		26/06/2026
Master 2	12 mois		15 semaines en formation 27 semaines en entreprise		27/06/2025

Public	<p>De 16 à 25 ans révolus, ou demandeur d'emploi agé de 26ans et + Etre de nationalité française, ou ressortissant de l'Union Européenne, ou ressortissant hors Union Européenne de moins de 26ans et en possession d'un titre de séjour en cours de validité autorisant à travailler à temps plein ou un titre de séjour permettant de travailler à titre accessoire et demander une autorisation de travail (APT)</p> <p>Etudiants internationaux : Consulter la fiche pratique <a href="http://www.formasup-med.com/media/FICHE-APT-WEB.pdf">www.formasup-med.com/media/FICHE-APT-WEB.pdf</a> <i>Pour toutes vos démarches : <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2713">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2713</a></i></p>						
Contrat	<p>Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail à durée déterminée de 12 mois (L3 et M2) ou 24 mois (M1). Il est signé par l'entreprise et l'étudiant. Uniquement les entreprises du secteur Privé sont concernées par un contrat de professionnalisation.</p>						
Statut	<p>Le titulaire d'un contrat de professionnalisation est un salarié de l'entreprise à part entière. Son inscription se fait à l'université, les droits d'inscription sont gratuits. Le salaire d'un contrat de professionnalisation n'est pas cumulable à une bourse CROUS sur critères sociaux (<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18291">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18291</a>).</p>						
Rémunération	<p><a href="https://www.alternance.emploi.gouv.fr/">https://www.alternance.emploi.gouv.fr/</a> <a href="http://www.formasup-med.com/etudiants/les-outils-de-lapprenti/simulateur_apprenti/">www.formasup-med.com/etudiants/les-outils-de-lapprenti/simulateur_apprenti/</a></p> <table border="1" data-bbox="347 1249 1497 1417"> <thead> <tr> <th data-bbox="347 1249 675 1305">Moins de 21ans</th> <th data-bbox="675 1249 1066 1305">21 à 25 ans</th> <th data-bbox="1066 1249 1497 1305">26 ans et +</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="347 1305 675 1417">65 % du SMIC</td> <td data-bbox="675 1305 1066 1417">80 % du SMIC (min.)</td> <td data-bbox="1066 1305 1497 1417">100 % du SMIC (min.) ou 85 % du SMC</td> </tr> </tbody> </table>	Moins de 21ans	21 à 25 ans	26 ans et +	65 % du SMIC	80 % du SMIC (min.)	100 % du SMIC (min.) ou 85 % du SMC
Moins de 21ans	21 à 25 ans	26 ans et +					
65 % du SMIC	80 % du SMIC (min.)	100 % du SMIC (min.) ou 85 % du SMC					
Aides	<p>Recensement des aides sur le site de FORMASUP Méditerranée : <a href="http://www.formasup-med.com/les-aides-financieres">Les aides financières - Formasup Med (formasup-med.com)</a></p>						
Démarches	<p>1/ Compléter avec l'entreprise le formulaire mission entreprise, le faire valider par le CERI 2/ Remplir, avec l'entreprise, le Formulaire N° 12434*03 <a href="http://www.formasup-med.com/documents-a-télécharger">Documents à télécharger - Formasup Med (formasup-med.com)</a> 3/L'employeur doit adresser le contrat de professionnalisation signé ainsi que les documents nécessaires (calendrier, programme, convention...) à l'opérateur de compétences (OPCO) au plus tard dans les 5 jours qui suivent le début du contrat. <b>Envoyer une copie du contrat à : <a href="mailto:alternance-informatique@univ-avignon.fr">alternance-informatique@univ-avignon.fr</a></b></p>						